



**Le 13 juillet 2023**

A l'attention de M. le Recteur

**Objet : Demande d'ouverture de deux divisions au collège Mortaix pour la rentrée 2023**

Monsieur le Recteur,

Nous sollicitons votre intervention au sujet des moyens alloués au collège Mortaix de Pont-du-Château à la rentrée 2023, qui suscitent notre vive préoccupation. Ils ont fait l'objet d'une motion des personnels au Conseil d'administration du 26/01 (qui n'a pas été suivie d'effet, la situation prévisionnelle s'étant même aggravée depuis), d'un courrier de la FCPE et de plusieurs signalements des personnels de Mortaix aux sections syndicales. C'est dans ce sillage que s'inscrit notre démarche, qui vient appuyer ces sollicitations.

Nous ajoutons donc notre voix à celles qui se sont déjà exprimées pour vous alerter sur la situation difficile de cet établissement et l'urgence de l'ouverture d'au moins une division supplémentaire en 6e, et également une autre en 5e. Sans cela, pour ces deux niveaux, les effectifs seront donc de 30 élèves pour les 9 divisions (150 élèves pour 5 divisions en 6<sup>e</sup> et 120 élèves pour 4 divisions en 5<sup>e</sup>), grevant les conditions d'apprentissage de niveaux aussi essentiels que la dernière année du cycle 3 de consolidation des savoirs, et la première du cycle 4 et de leur approfondissement.

Pour des effectifs d'accueil identiques à ceux de l'année scolaire qui se termine (596 élèves, chiffre confirmé au CA du 4 juillet), le collège Mortaix va perdre une division entière, passant de 22 divisions à 21. Son nombre d'élèves moyen par classe, toutes divisions confondues, passerait donc de 27.1 à la rentrée 2022 à 28.4 à la rentrée 2023, une augmentation considérable.

En comparant les dotations des collèges publics du Puy-de-Dôme pour janvier 2023 (document DASEN du 10/02/2023), le collège Mortaix est tout simplement l'avant-dernier du département (55e sur 56) en termes d'heures par élève (H/E), et seuls deux établissements ont perdu plus que lui en dotation (-29h). Seuls 4 établissements ont un nombre d'élèves par classe supérieur, dont 2 seulement atteignent comme lui des classes de 30 élèves. Ces conditions de travail et d'étude dégradées vont davantage fragiliser ce collège face à la « concurrence » du collège privé adjacent (Saint-Joseph). Aucune autre donnée ne « favorise » Mortaix, qui subit, comme tous les autres établissements, une augmentation insidieuse de la part des HSA dans la dotation globale.

Seule l'ouverture de deux divisions supplémentaires placerait cet établissement au niveau de la moyenne départementale d'élèves par classe, tous niveaux confondus, qui est de 25.9 élèves par



classe : l'ouverture de deux divisions le placerait précisément à 25.9 élèves/classe, au lieu des 28.4 actuels.

Nous nous permettons de vous rappeler que concernant les classes de 6<sup>e</sup> en particulier, et également la classe de 5<sup>e</sup>, de nouveaux dispositifs entrent en vigueur à la rentrée 2023 :

- ✚ dès septembre 2023, des professeurs des écoles doivent intervenir en classe de 6e pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'acquisition des savoirs fondamentaux ;
- ✚ chaque élève doit bénéficier d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, autour des compétences clés, afin de remédier aux difficultés des plus fragiles et de cultiver l'excellence des plus à l'aise ;
- ✚ le dispositif « Devoirs faits » sera rendu obligatoire afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages ;
- ✚ et pour la classe de cinquième, la mise en place du parcours citoyen et la découverte des métiers (1h par semaine) qui entre en vigueur à la rentrée 2023.

Tous ces changements ne peuvent être positifs que s'ils se font avec des effectifs qui permettent la différenciation. Comment constituer des groupes efficaces et instaurer des dynamiques de travail, d'apprentissage et de découverte effectives pour ces deux niveaux pivots avec des divisions entières de 30 élèves par classe ?

Précisons également que les conditions de travail et d'apprentissage actuelles du collège Mortaix sont difficilement compatibles avec certaines des priorités du gouvernement, notamment :

- ✚ l'inclusion scolaire : les salles ne comptant que 30 places assises, si bien qu'il risque de n'y avoir aucune place pour les AESH, dont 3 élèves de 6<sup>e</sup> bénéficieraient cette année ; un effectif réduit est indispensable pour leur assurer une assistance pédagogique de qualité ;
- ✚ les projets pédagogiques contre le harcèlement sous toutes ses formes et en faveur du bien-être des élèves mis en œuvre dans l'établissement : avoir de bonnes conditions de travail est indispensable pour les mener à bien, surtout dans un établissement comme Mortaix qui a dû multiplier les conseils de discipline ;
- ✚ les différentes activités en lien avec des partenaires (sorties, intervenants extérieurs...) : les pratiques pédagogiques multiples dans un établissement de près de 600 élèves et d'une cinquantaine d'enseignants nécessitent des moyens adaptés ;
- ✚ la réussite au brevet : pour permettre la réussite des élèves de Mortaix au DNB, la construction d'un projet d'orientation et l'obtention d'une affectation pour tous, ce qui n'est actuellement pas le cas, des moyens adaptés doivent être déployés, d'autant plus que la cohorte attendue en 3<sup>e</sup> à la rentrée 2023 est particulièrement difficile (sans parler de la dizaine de redoublants), et qu'un projet de tutorat pour les élèves les plus difficiles / en difficulté peine à trouver assez de volontaires pour la quarantaine d'élèves identifiés





- concernés (tous les enseignants, même ceux qui n'ont pas de 3<sup>e</sup>, seront mobilisés, et assureront le suivi de 1 à 3 élèves) ;
- ✚ la charge de travail des AED & agents territoriaux : avec des effectifs de 30 élèves par classes sur au moins 9 divisions, les problèmes de vie scolaire risquent de se multiplier, sans parler de la propreté des salles, des actes de dégradation, etc. C'est la quantité de travail de chacun qui va être accrue, avec une baisse qualitative généralisée des services pour l'ensemble de la communauté éducative.

Et citons également des priorités absolues du gouvernement, qui seraient difficilement envisageables avec des divisions pleines à craquer :

- ✚ lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes ;
- ✚ lutter contre toutes les formes de pressions et de remise en cause de l'autorité des enseignants ;
- ✚ assurer la protection des personnels et garantir le respect des valeurs de la République.

Ajoutons enfin que de nouvelles arrivées d'élèves sont à prévoir du fait de la construction de nouveaux logements à Pont-du-Château qui sont en cours de finition ou d'attribution (logements ATIK avenue Roger Prat pour Auvergne Habitat dont la livraison est prévue fin 2023, constructions Quartier Croix Blanche, route de Riom, rond-point des Granits...). En cas de nouvelles inscriptions pour la rentrée 2023, faudra-t-il accueillir plus de 30 élèves dans les classes ou envoyer les familles sur des établissements hors secteur, avec tous les problèmes de transport que cela entraînerait ? D'ores et déjà, il est à craindre que le collège Mortaix finisse bon dernier du département sur les critères essentiels susmentionnés.

Nous espérons vivement que vous pourrez entendre ces revendications, et que ces demandes pourront être résolues de manière satisfaisante. Il ne serait pas acceptable que les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves de Mortaix soient dégradées à ce point.

Nous restons à votre disposition en vue d'un échange plus poussé, voire d'une audience si vous pouviez nous l'accorder.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Marie CARLE  
Co-secrétaire de la CGT Educ'action 63

Olivier TON THAT  
Président du SNALC Auvergne